

Laïcité : « En priorité, former les enseignants »



Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, à Paris, le 30 octobre. JULIEN DANIEL/MYOP POUR « LE MONDE »

propos recueillis par Cécile Chambraud

Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, défend son bilan à la tête de cet organisme

ENTRETIEN

Ils restent. Des voix réclamaient le départ de Jean-Louis Bianco et de Nicolas Cadène, respectivement président et rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité. Depuis 2013, cet organisme indépendant, rattaché à Matignon, est chargé de conseiller le gouvernement. Périodiquement, il est accusé de mollesse face aux atteintes à la laïcité par les partisans d'une politique plus offensive. Le premier ministre, Jean Castex, a semblé donner raison à ces détracteurs, le 20 octobre, en annonçant qu'il allait « *renouveler* » l'Observatoire. Il a reçu Jean-Louis Bianco vendredi 30 octobre. L'Observatoire doit finalement être maintenu dans sa composition actuelle jusqu'au terme de son mandat, en avril 2021.

Certains reprochent à l'Observatoire une approche trop juridique, qui l'aurait rendu aveugle à la montée du « séparatisme » islamiste. Y a-t-il eu défaillance dans le diagnostic ?

Cette accusation est scandaleuse. Elle provient de gens qui ne lisent pas ce que nous écrivons. D'abord, sur l'approche juridique, nous sommes dans un Etat de droit. Ne pas appliquer le droit serait choquant. Cela permettrait à la loi du plus fort de s'imposer. Ensuite, dans tous nos rapports, nous avons attiré l'attention sur la montée des tensions et des conflits autour de la gestion du fait religieux, dans toutes les structures..

Qu'avez-vous alors fait ?

Nous avons obtenu des mesures de fermeté indispensables. Une instruction demande aux procureurs de porter plainte quand, dans un restaurant, une femme se voit refuser d'être servie, parce que c'est une femme. Cette mesure a l'avantage de s'appuyer sur des faits, et non sur un jugement idéologique. Nous avons aussi obtenu que soit obligatoire une formation à la laïcité pour tous les imams détachés et les aumôniers de prison. Nous avons souhaité que l'Etat ait un meilleur contrôle sur les établissements scolaires hors contrat, ce qui a fini par être fait par la loi Gatel.

Certains ont tendance à dire que tout va mal tout le temps. C'est vrai que la situation actuelle est terriblement angoissante. Des crimes sont commis. On voit de plus en plus des formes de religion très archaïques, littéralistes, éloignées de l'égalité entre la femme et l'homme. Il y a effectivement une offensive, et un combat à

mener. Mais il ne faut pas se tromper de diagnostic. Ce n'est pas tout le temps et partout. En beaucoup d'endroits, la laïcité fonctionne bien. Beaucoup de problèmes se résolvent par le dialogue. Pour nous, la priorité est de former les enseignants.

Le sont-ils assez ?

Pas assez : 81 % des enseignants n'ont jamais reçu de formation sur la laïcité. On demande beaucoup à l'école. Mais enseigner les valeurs de la République et la laïcité, c'est une priorité absolue. C'est à l'école que tout se joue et les professeurs ne demandent que cela.

Le régime fondé en 1905 correspondait à une époque où la question religieuse était liée au catholicisme. Cent quinze ans plus tard, l'enracinement de l'islam la pose en termes différents. N'est-il pas légitime d'en réactualiser le contenu ?

Ce serait une énorme erreur, non pas par rapport à l'islam, mais par rapport à la laïcité. La laïcité n'est pas tout à fait une valeur. Les valeurs, c'est la liberté, l'égalité, la fraternité. C'est un principe d'organisation de la société et c'est un principe politique. Il repose sur trois piliers. Le premier est la liberté, de croire ou pas, de changer de religion, de pratiquer son culte. Le deuxième pilier, c'est la neutralité de l'Etat et des services publics. C'est le fait que la religion n'est pas au-dessus des lois civiles. Le troisième pilier est la citoyenneté. Nous sommes tous différents, d'origine, de sentiment d'appartenance, d'engagements...

Dans la République laïque, c'est une source de richesse, à condition qu'on n'oublie pas que nous sommes d'abord des citoyens à égalité de droits et de devoirs. Et ça, c'est universel ! Cette notion de citoyen s'applique à toutes les époques. La liberté de conviction s'applique à toutes les croyances. C'est pour cela que la laïcité a une force extraordinaire. Elle résiste au temps. Elle n'a pas à s'adapter aux religions, ce sont les religions qui ont à la respecter.

La très grande majorité de nos compatriotes musulmans pratiquent leur foi sans que cela pose de problème. Mohammed Moussaoui [*le président du Conseil français du culte musulman*] a dit il y a quelques mois : « *Nous, musulmans, nous devons nous habituer à ce que notre religion soit critiquée comme les autres, même si ça peut nous blesser.* » Concernant le boycott, il les a appelés à « *défendre les intérêts de la France. Les musulmans n'y sont pas persécutés* ». On ne mentionne pas assez ces déclarations importantes.

Mais les gens ont le sentiment que la situation se dégrade...

C'est vrai, c'est pour cela que la situation est très difficile. Utilisons d'abord tous nos outils. Par exemple, il n'est pas besoin de changer la loi pour contrôler des associations, pour instaurer la transparence des financements, pour réprimer qui empêche quelqu'un de pratiquer une religion ou l'oblige à pratiquer. Et si c'est nécessaire, légiférons.

Surtout, il faut faire en sorte que l'Etat ne perde pas devant les tribunaux. Je me réjouis de voir qu'il n'a jamais perdu quand on a fermé des mosquées ou des associations. Rien ne serait pire que perdre. Il faut frapper à coup sûr.

Avez-vous été consulté sur le projet contre le séparatisme ?

Oui, par cinq ou six ministères. Si on doit légiférer, il ne faut pas mettre tout sur le dos de la loi de 1905. Car le risque, c'est d'hystériser le débat. C'est de s'étriper sur le burkini et le foulard. Est-ce que ce serait à la hauteur des attentats et de la laïcité ? Il y a déjà deux propositions de loi contre le port du voile pour les mamans accompagnatrices de sorties scolaires – interdiction qui serait une faute politique majeure. Dans le contexte actuel, émotivement, politiquement effrayant, ce sujet risque de revenir. L'étape suivante, ce sera l'interdiction des signes religieux quand on se rend dans un service public. Puis la neutralité complète dans les entreprises. Suivra la neutralité dans les centres sociaux, les crèches, etc. Et enfin, la neutralité dans la rue. C'est une proposition de Marine Le Pen. Certains veulent la neutralisation de l'espace public.

Est-ce une solution ?

Ce serait contre-productif. D'abord, ce serait réduire la laïcité à la neutralité. Ensuite, cela déclencherait des réactions dans chaque religion. Cela alimenterait la propagande victimaire. Des gens très tangents sur le plan idéologique diront : c'est une loi antimusulmane, on nous brime, vous ne pouvez pas croire à la laïcité qui vous tient à l'écart, qui tient à l'écart vos mamans. Pour rapporter quoi d'ailleurs ? Je ne vois pas le rapport entre le fait qu'on aille couvert d'un foulard à la préfecture et l'islamisme et le terrorisme.